

**PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2008****ANNEXE III****BUDGÉTISATION EN AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT  
ET CRÉDITS DE PAIEMENT**

Le PLF 2008 devra marquer une nouvelle étape dans la budgétisation des crédits en autorisations d'engagement (AE) et en crédits de paiement (CP) afin d'accroître la visibilité sur les engagements financiers de l'État. Le principe général introduit par la LOLF est en effet celui d'une budgétisation en AE (les engagements financiers que le responsable de programme est autorisé à souscrire) et en CP (les paiements qu'il est autorisé à effectuer).

Ce découplage a pour conséquence :

- d'évaluer les besoins d'AE nouvelles en cohérence avec les objectifs de performance du programme et en tenant compte de la situation résultant des échéanciers de CP prévus ci-dessous. La gestion des AE dans un cadre annuel milite en tout état de cause pour un calibrage des besoins fondé sur une prévision réaliste.

Les choix désormais offerts à travers les AE de recourir à des engagements annuels ou pluriannuels font partie intégrante du processus de pilotage de certaines dépenses.

- d'assurer la couverture des engagements pris antérieurement à l'exercice concerné : à cette fin, le recensement des restes à payer doit être accompagné d'un échéancier des besoins de crédits de paiement à court, moyen et plus long terme, devant être analysé au regard de l'évolution de la norme de dépenses.

Lors des conférences de budgétisation, des échanges devront intervenir entre les ministères et la direction du budget afin de préciser le périmètre des crédits qui seront budgétisés et exécutés en AE=CP et des crédits qui seront budgétisés et exécutés en AE≠CP.

Afin de faciliter l'examen contradictoire des besoins en CP nécessaires à la couverture des engagements antérieurs, les échanges s'appuieront sur des échéanciers de CP (modèle joint) qui permettront de mieux connaître le degré de rigidité des programmes et les contraintes de gestion préexistantes, ce qui permettra ultérieurement de définir un niveau d'AE soutenable.

Un échéancier sera construit pour chaque unité de budgétisation, ou bloc homogène de dépense, s'agissant des grands projets d'investissement et des principales dépenses d'intervention.

